

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par une convocation en date du 13 septembre 2018, le Conseil Municipal est invité à se réunir le mardi 18 septembre 2018 à 20 h 30 pour délibérer des questions suivantes :

- ↵ Approbation du compte-rendu du 3 juillet 2018,
- ↵ Droit de préemption,
- ↵ Décision modificative du budget
- ↵ SAEDEL compte rendu d'activités
- ↵ Etude de devis
- ↵ Augmentation de loyer du logement communal
- ↵ Demande de subvention dans le cadre du programme 0 Phyto
- ↵ Fonds d'aide aux jeunes
- ↵ Etude de sécurité routière dans le village
- ↵ Divers.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 18 septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERVIN Bernard, Maire.

Présents : M. SERVIN Bernard, M. CHOUPART Alain , M. GOUSSU Jacky, M. AUFFRAY Philippe, , Mme Isabelle ROBERT, M. MARIE Michel, M. OBERDIEDER Stéphane, Mme VASSARD Chantal,

Absents excusés : M. D'HUIT Mickaël (pouvoir à Mme Isabelle ROBERT), M. Hervé BORDIER (pouvoir à M. Alain CHOUPART)

Absente : Mme DE AVEIRO Marie-France

Secrétaire de séance : Mme Chantal VASSARD

Date de convocation : 13 septembre 2018

Nombres de membres : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

1. Droit de préemption

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un droit de préemption est arrivé en Mairie et qu'il convient donc d'indiquer si la commune préempte sur ce bien ou non.

La Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concerne un immeuble situé à Corancez (Eure-et-Loir), 2 rue de la République, cadastré section A, numéro 821 et 822, pour une contenance totale de 8 a 96 ca.

Après étude des dossiers, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

2. Décision modificative de budget

Monsieur le Maire explique que ce point prévu à l'ordre du jour n'a finalement pas d'objet pour la réunion d'aujourd'hui.

3. Examen du compte rendu annuel d'activités de la SAEDEL

Monsieur le Maire rappelle que par concession d'aménagement en date du 27 novembre 2013, la commune a confié à la SAEDEL l'aménagement du lotissement dans le cadre du projet d'extension du village.

En application de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, la SAEDEL a transmis à la commune le compte rendu d'activités lié à cette opération.

Monsieur le Maire donne lecture du bilan prévisionnel actualisé pour 2017, du plan de trésorerie prévisionnel et du tableau des acquisitions et cession immobilières réalisées en 2017.

A la lecture de ces documents et compte tenu de la situation, le Conseil Municipal regrette que le projet soit si long à aboutir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le compte-rendu d'activités 2017 et l'ensemble des pièces annexées,
- **Autorise** M. le Maire à signer ces documents.

4. Etude de devis des travaux d'électricité

Monsieur le Maire présente un devis pour la réalisation des travaux d'électricité suivants :

- installation d'une prise étanche pour l'alimentation d'une guirlande électrique,
- mise aux normes de l'éclairage de l'église,
- mise en place d'une fermeture automatisée de la porte du cimetière,
- remplacement du chapeau de ventilation de la salle des fêtes.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de Ph. DILESEIGRES pour un montant de 4 521,00 € HT soit 5 425,20 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

5. Etude de devis pour le renouvellement du poste informatique

Le poste informatique de la mairie installé il y a 7 ans est devenu obsolète. Monsieur le Maire présente deux devis pour le remplacement du poste informatique et des licences de logiciels ainsi que pour le remplacement des disques et licence de sauvegarde.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** les devis de l'entreprise ERI Concept pour les montants suivants :

- devis n° 108747 : 1 272 euros HT soit 1 526,40 euros TTC,
- devis n° 108749 : 518 euros HT soit 621,60 euros TTC.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

6. Etude de devis pour des travaux d'entretien des chemins

Monsieur le Maire présente un devis pour la réalisation de petits travaux de bouchage d'ornières dans divers chemins du village.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise EPH TP-VRD pour un montant de 2 480,00 € HT soit 2 976,00 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

7. Etude de devis pour le nettoyage de la vallée du Fossé Cloquet

Monsieur le Maire présente un devis pour le nettoyage de la vallée du Fossé Cloquet.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'association ANERVEDEL pour un montant de 2 184,00 € HT soit 2 620,80 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

8. Révision de la redevance du logement communal

Vu la convention pour une location à titre précaire et révocable signée avec Madame Brigitte ADAM le 21 octobre 2016,

Vu l'article 2 qui précise que le montant de la redevance mensuelle sera révisé à chaque échéance en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre, Considérant l'indice de référence des loyers au 2^{ème} trimestre 2018 situé à 127,77,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer quant à l'augmentation de cette redevance.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de fixer le montant de la redevance, à partir du 1^{er} novembre 2017, comme suit :

302,25 euros X 127,77 (indice de référence des loyers au 2^{ème} trimestre 2018)

126,19 (indice de référence des loyers au 2^{ème} trimestre 2017)

= 306,03 euros arrondis à **306 euros par mois.**

9. Achat et demande de subvention de matériel alternatif à l'utilisation de produits phytosanitaires

Considérant l'enjeu lié à la protection de la nappe de la craie captée localement : l'aire d'alimentation du captage de Dammarie concerne le territoire communal,

Considérant l'enjeu lié à la santé publique sur l'usage des produits phytosanitaires,

Considérant l'intérêt de conserver des espaces sans pesticide pour la préservation de la biodiversité dans notre village,

Considérant la nécessité de compléter le matériel de gestion des espaces communaux avec du matériel adapté à la non utilisation des pesticides,

Après étude et délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'acheter :

- une débroussailleuse à lames réciproques pour un montant HT de 650 euros, soit 780 euros TTC,

- une houe pour un montant de 594 euros HT, soit 748,80 euros TTC,

- de solliciter l'agence de l'eau Seine Normandie afin d'obtenir les aides possibles sur ce type de matériel.

10. Subvention au Fonds d'Aide aux Jeunes

Monsieur le Maire, présente aux membres du Conseil un courrier du Conseil Départemental relatif au Fonds d'Aide aux Jeunes.

Après étude et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'accorder une subvention de **35 euros** au Fonds d'Aide aux Jeunes.

10. Etude de sécurité routière dans le village

La commune avait demandé au Conseil Départemental de réaliser une étude sur la sécurité routière dans le village. Cette étude est présentée à l'assemblée sous forme de projection. Le Conseil Municipal est très sensible à ce sujet et échange longuement sur les différentes propositions faites par la Direction des Routes. L'assemblée se met d'accord pour accepter la

proposition du Conseil Départemental d'installer une signalisation provisoire durant une quinzaine de jours.

11. Divers

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé un devis pour la réfection de la couche de roulement de la rue du Clos.

J. Goussu va faire faire un devis pour la signalisation horizontale dans le village.

Dans le cadre du regroupement pédagogique, Monsieur le Maire informe que de nouvelles réunions sont prévues.

L'ouverture des plis pour la vente de l'ancienne estrade de la salle des fêtes est prévue vendredi 21 septembre 2018.

Le programme de la commémoration du 11 novembre est identique aux années précédentes.

La quantité de documents officiels à afficher s'accroît régulièrement. Il est prévu de faire faire des devis pour acheter au moins un panneau supplémentaire.

J. Goussu évoque le problème d'entretien des chemins et propose une réflexion pour une meilleure évacuation des eaux de pluie.

Ph. Auffray cherche une solution pour que l'interdiction de circulation des poids lourds de plus de 15 tonnes soit enfin respectée.

La séance est levée à 22 h 15.

POUR EXTRAIT
En mairie, le 25 septembre 2018
Le Maire
Bernard SERVIN